



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0321

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2019

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0321**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2019
service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2012-3364 du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à son évolution en SPL. Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le bilan d'activité et le bilan financier, approuvés par le conseil d'administration de la société du 3 mars 2020. Au titre de l'exercice 2019, les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL étaient mesdames Anne Brugnera et Carole Burillon, messieurs Guy Barret, Roland Bernard, Denis Brolquier, Richard Brumm, Gérard Claisse, Gérard Collomb, Michel Le Faou et Hubert Guimet.

I - Bilan financier 2019

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2017 (en M€)	2018 (en M€)	2019 (en M€)	Tendance 2018-2019
capital social		1,8		stable
participation publique		100 %		
dont Métropole		93 %		
produits d'exploitation "société"	2,7	2,6	2,8	↗
charges d'exploitation "société"	2,7	2,6	2,8	↗
produits société	2,7	2,6	2,8	↗
charges société	2,7	2,6	2,8	↗
résultat net	0,04	0,05	0,04	stable
capitaux propres (hors subventions d'investissement)	2,3	2,4	2,4	stable

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

Les produits et charges de la société (hors opérations) augmentent de 6 % par rapport à 2018. Le plus gros poste de charges correspond aux dépenses de personnel, incluant les frais de déplacement et de formation, qui représentent 74 % des charges totales (77 % en 2018). La hausse des charges 2019 provient essentiellement de l'évolution de la masse salariale et de la sous-traitance liée au projet européen Smarter Together, qui est compensée en recettes par la prise en charge de la Commission européenne.

Les produits de la structure sont composés à près de 90 % par les rémunérations des opérations en concession d'aménagement : 2,5 M€, dont 0,4 M€ pour la concession 1 et 2,1 M€ pour la concession 2.

L'exercice 2019 se clôt sur un excédent de 39 K€, quasi-stable par rapport aux années précédentes (46 K€ en 2018 et 39 K€ en 2017).

Sur le plan du bilan d'aménagement, les éléments clés de l'exercice 2019 issus du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2019 sont les suivants :

- pour la concession 1, côté Saône (zone d'aménagement concertée (ZAC) 1, estacade et rives de Saône), l'avancement des opérations est de 99 % pour les dépenses et de 100 % pour les recettes. La rémunération de la SPL est réalisée à hauteur de 98 %. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée en totalité pour 79 M€. En fin d'année, la trésorerie de l'opération était positive de 3 M€.

- pour la concession 2, côté Rhône, les dépenses sont réalisées à hauteur de 40 % du bilan et les recettes à 41 %, avec une trésorerie en fin d'année de 16 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 30 % du montant prévisionnel. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée en totalité pour 64,7 M€.

À fin 2019, 2 lignes de crédit souscrites en 2018 pour la concession 2 ont été remboursées. La SPL n'a pas eu recours à un nouvel financement externe.

II - Faits marquants 2019 et perspectives 2020

1° - Pour la concession 1 côté Saône

Le protocole de liquidation de la concession Lyon Confluence 1, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3815 du 30 septembre 2019, définit les dernières actions à mener par la SPL avant le terme de la concession fixé au 31 décembre 2020.

2° - Pour la concession 2 côté Rhône

a) - Réalisations 2019

Sur le plan contractuel, il est à noter l'approbation par délibération du Conseil de la Métropole n° 2019-3816 du 30 septembre 2019 de l'avenant n° 10 au traité de concession intégrant les nouvelles missions de la SPL, concernant la requalification du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), l'évolution du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Lyon Confluence, ainsi qu'une mission promouvant le remplissage des rez-de-chaussée de commerces et d'activités sur la Confluence. Par ailleurs, le bilan de la concession a été actualisé concernant en particulier la réhabilitation du bâtiment porche et les recettes foncières complémentaires. Sur la base de l'avenant n° 10, la durée de la concession 2 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Sur le plan des opérations, les principales avancées incluent :

- la livraison du lieu totem de la French Tech et de l'hôtel 71,
- la poursuite des travaux d'aménagement du Champ,
- la mise en place d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) sous la forme d'un accord cadre pour les études circulation/stationnement sur le territoire de la Confluence,
- l'étude sur l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur à la Confluence,
- le démarrage des démolitions du CELP dans le cadre de la phase 1,
- la poursuite des études du projet PEM Perrache phase 2 et le lancement de l'appel à projets "reconversion du CELP".

b) - Actualité 2020

Depuis le 1^{er} janvier 2020, outre la poursuite des chantiers lancés en 2019, l'avancement du projet a été jalonné notamment par :

- le début des travaux d'extension de la jauge de la scène de musiques actuelles (SMAC) et d'éco-rénovation du bâtiment porche,
- le démarrage des travaux de rénovation du futur groupe scolaire pour une livraison du bâtiment à la Ville en août 2022,
- la poursuite des travaux d'aménagement du Champ comprenant la mise en œuvre de la renaturation du site au sud de French Tech ; première phase de travaux de terrassement et confinement des zones concernées par l'impact en cyanure, au droit des bâtiments Garage et Caoutchouc, pour permettre les aménagements paysagers aux abords de ces bâtiments,
- la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Métropole-SYTRAL pour la réalisation des études et travaux de réaménagement des abords de la station Montrochet adaptés aux conclusions de l'étude de circulation,
- le suivi et l'accompagnement des études de réhabilitation de l'ancienne caserne Suchet, dans le cadre des travaux d'extension du lycée Juliette Récamier décidée par la Région ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Confluence au titre de l'exercice 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.